

NAJAT VALLAUD-BELKACEM

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AUDREY AZOULAY

MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.education.gouv.fr

www.culturecommunication.gouv.fr

Paris, le 13 décembre 2016

« Création en cours » 100 jeunes artistes, 100 écoles et établissements scolaires, 100 créations

A la rencontre de la toute première promotion!

A partir de janvier 2017, 100 jeunes artistes s'installeront en résidence dans 100 écoles en France pour mettre en œuvre, avec une classe d'élèves du cycle 3 (CM1, CM2, 6ème) et leurs enseignants, un projet artistique.

Soutenir les jeunes artistes, en priorité diplômés des établissements d'enseignement supérieur du secteur culturel et permettre à des enfants issus de zones rurales mais aussi de quartiers prioritaires, de zones périurbaines et d'Outre-mer une première expérience de création artistique, telles sont les ambitions de « Création en cours ».

Pour sa toute 1^{ère} édition et dans un format inédit, ce nouveau dispositif national a été initié par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et dont le pilotage est assuré par l'établissement public de coopération culturelle « Ateliers Médicis » à Clichy-Montfermeil.

Clos le 16 novembre dernier, l'appel à candidatures était ouvert aux artistes diplômés depuis moins de cinq ans, issus de tous les champs de la création contemporaine. Le concept : proposer des projets de création et de recherche impliquant au moins 20 jours de résidence au cœur des écoles et établissements scolaires et s'inscrivant dans une démarche de co-construction avec les équipes pédagogiques et de participation active des élèves tout au long du processus de création.

« Création en cours » s'inscrit dans la priorité du Gouvernement accordée à la jeunesse et notamment dans la politique nationale en faveur de l'éducation artistique et culturelle. Cette politique publique figure dans les priorités du projet de loi de Finances 2017, avec une augmentation de 12% des crédits du ministère de la Culture et de la Communication qui y sont alloués par rapport à 2016 et un doublement depuis 2012.

Ce dispositif prend également place dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle proposé par l'éducation nationale à tous les élèves et qui comprend notamment des rencontres avec des artistes et le développement de la pratique artistique chez les élèves.

Grâce à cet effort sans précédent, la moitié des enfants et adolescents auront accès à une éducation artistique et culturelle en 2017, contre 22% en 2011.



Pour Audrey AZOULAY: « Nous devons continuer d'ouvrir les portes de la culture. A nos enfants, dans nos régions, à travers l'école. Création en cours, c'est une chance pour les élèves de rencontrer la création et de dialoguer avec les artistes. C'est aussi une mise en lumière de la qualité des formations artistiques françaises, le talent débordant de nos jeunes architectes, danseurs, circassiens, auteurs, plasticiens, designers, comédiens, photographes, etc. et sur la nécessité d'une présence artistique affirmée à l'école ».

Pour Najat VALLAUD-BELKACEM: « Création en cours est un très beau dispositif, complémentaire de l'action des enseignants et des résidences artistiques qui existaient déjà, et novateur pour plusieurs raisons: parce qu'il cible des écoles souvent plus éloignées d'une offre de projets artistiques et culturels, parce qu'il s'appuie sur de jeunes artistes en pleine insertion professionnelle, et parce qu'il concerne l'ensemble de la France métropolitaine et les Outre-mer. Je suis fière qu'autant d'écoles se soient portées volontaires pour participer à ce projet, et je remercie chaleureusement les artistes qui ont répondu présents à l'appel: ils vont, j'en suis certaine, énormément apporter aux élèves ».

« Création en cours » en quelques chiffres

- Un succès inédit pour cette première édition avec plus de 600 candidatures de jeunes artistes enregistrées ;
- Un maillage territorial : 100 résidences seront déployées, dans 100 écoles et établissements scolaires, un dans chaque département entre janvier et avril 2017, y compris dans l'ensemble des départements ultramarins ;
- 55% des artistes retenus sont des femmes ;
- Un large éventail de disciplines artistiques est représenté :

o arts plastiques et visuels : 33

o théâtre : 12

o cinéma et de la vidéo: 9

danse: 8
architecture: 7
littérature: 7
musique: 6
design: 5

photographie: 5arts numériques: 3

cirque: 2

o arts de la rue: 1

Contacts presse:

Service de presse de Najat VALLAUD-BELKACEM : 01 55 55 30 10 - spresse@education.gouv.fr

Service de presse d'Audrey AZOULAY: 01 40 15 83 31 - service-presse@culture.gouv.fr